

Les valeurs de la République attaquées



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Destinataires: médias rubriques. Education des médias

Objet: Attentat contre Charlie Hebdo



La Fédération Autonome de l'Éducation Nationale salue la mémoire de toutes les victimes assassinées lors du lâche attentat perpétré le 7 janvier 2015 dans les locaux du journal « Charlie Hebdo ».



La FAEN rend hommage à leur combat et à leur sacrifice pour défendre la liberté d'expression à laquelle nous sommes tant attachés et présente ses condoléances les plus attristées à leurs familles ainsi qu'à leurs proches.



Syndicat Autonome
des Enseignants de
Mayotte

Au travers des dessinateurs, des journalistes et des policiers, ces fanatiques ont voulu tuer la liberté d'expression, les valeurs de la République.



Les obscurantismes qui cherchent à empêcher toute pensée au sein de notre nation et plus largement dans le monde en s'en prenant, ici à des journalistes et des dessinateurs, ailleurs à des écrivains, des professeurs, des scientifiques, des femmes, des enfants qui se rendent à l'école, n'ont pas leur place dans la République.



Or, ce drame ignoble et sanglant nous rappelle qu'il existe dans notre pays des individus prêts à bafouer les principes de la démocratie et à tuer ceux qui les incarnent.

Alors que certains remettent en cause l'exigence de laïcité, à tous les niveaux de l'État, ou cherchent à en dénaturer l'expression, la FAEN réaffirme qu'aucun précepte religieux, sectaire ou philosophique ne peut s'imposer aux lois universelles de liberté des consciences et d'expression, de démocratie, de respect de l'intégrité physique et de la vie des personnes.



Cet odieux attentat nous montre que la défense de nos valeurs républicaines demeure un combat permanent que les différentes institutions de la République et les citoyens doivent mener sans faiblir.

La FAEN appelle les personnels de l'Éducation nationale qui enseignent quotidiennement ces valeurs à participer aux rassemblements exprimant l'unité nationale autour de la défense des libertés et du pluralisme.



Paris le 8 janvier 2015



**NOUS SOMMES
CHARLIE**

**Marc Geniez
Co-secrétaire Général**



LA MANIÈRE DE SERVIR ... ET D'EN ÊTRE RÉCOMPENSÉ !

25 620 euros, c'est le montant de la prime annuelle fixée par un arrêté le 28 décembre dernier, qui vient d'arriver dans la poche de tous les recteurs de France. Cela représente une augmentation de 10 420 euros environ par rapport au montant de la prime des années précédentes, tel que prévu par le décret du 12 novembre 2010. 10 000 euros d'augmentation, **soit plus de 865 euros par mois.**

Si le fait que cet arrêté ait été pris discrètement pendant les vacances scolaires, entre Noël et le 1er janvier, ne suffisait pas à prouver l'embarras du gouvernement devant cette utilisation pour le moins contestable de l'argent public, il n'y avait qu'à écouter les justifications obscures de la Ministre de l'Éducation Nationale pour s'en convaincre : prétextant une simple « mise à niveau » des rémunérations des recteurs par rapport à celles de la plupart des autres hauts fonctionnaires, Mme Vallaud-Belkacem a également évoqué une « crise de recrutement » bien risible.

De toute évidence, l'idée que ce sont peut être les rémunérations et les primes globales de tous les autres hauts fonctionnaires qui sont exorbitantes, et même indécentes en ces temps de restriction budgétaire, n'a pas germé dans son esprit. **Et pendant ce temps, les personnels doivent accepter que pour la cinquième année consécutive, leurs salaires soient gelés** par le blocage du point d'indice, ce qui continue d'accentuer leur perte de pouvoir d'achat, amplifiée par l'augmentation des prélèvements sociaux. Même si les augmentations annuelles de la valeur du point d'indice n'atteignaient plus que rarement les 1% ces dernières années, **c'est 70 à 150 euros par mois que nous avons déjà tous perdu sur notre salaire à cause de ce gel prolongé.**

A noter enfin : le décret de 2010 prévoit une modulation de cette prime en fonction de « la manière de servir »(sic) de l'agent concerné. Voici l'Etat réduit, pour leur faire admettre et prendre part à la destruction en marche de notre Education nationale, à agiter la carotte des primes pour se faire obéir de ses agents d'encadrement

Un dispositif similaire a d'ailleurs été récemment mis en place pour les chefs d'établissement, et qui ne manque pas de porter ses fruits en matière de docilité... ce dont les professeurs et les autres personnels font encore les frais au quotidien.

Bourses pour l'enseignement français à l'étranger

Dans un communiqué, la **Commission nationale des bourses scolaires** a confirmé l'attribution de **25 310 bourses** au profit d'élèves français scolarisés dans les établissements français implantés à l'étranger.

C'est une attribution très observée et attendue suite à **la suppression de la gratuité** de l'enseignement français à l'étranger (sans conditions de revenus ces dernières années) adoptée dans le projet de Loi de finances rectificatives de 2012. Ce nombre de bourses permet de **répondre à 81,5% des demandes**, et d'assurer **une gratuité complète pour 42% des boursiers.**

La prise en compte des revenus familiaux a ainsi permis de mettre un terme à l'attribution aveugle d'un soutien financier à certaines familles qui n'en avaient pas un besoin impérieux.

Mais le nombre de bourses accordées subit **un recul net cette année avec -360 bourses** par rapport à 2013, alors que dans le même temps le nombre d'élèves scolarisés à l'étranger a augmenté de +10 000 en trois ans. On estime à **21% la part d'élèves boursiers dans ce secteur.**

La FAEN demande à ce que le nombre de bourses accordées annuellement soit proportionnellement augmenté en fonction des effectifs et des demandes, afin que le taux de satisfaction de 80% devienne un seuil critique sous lequel ne pas descendre.

Tout augmente...

Nos collègues seront certainement sidérés de constater que leur salaire de janvier sera inférieur à celui de décembre.

En cause une nouvelle augmentation ! Celle du **taux de prélèvement pour la retraite passant de 9,15% à 9,54% en 2015.** Celui-ci continue en effet sa progression annuelle pour atteindre 11,10% en 2020 (pour l'instant !).